LE JOURNAL DES PRADINOIS

Vivre @ Pradines

ÉTÉ 2026
Numéro 51

PAGE 4 | Le conseil municipal
PAGE 7 | Le budget
PAGE 12 | Les bons réflexes

Pradines
une ville à la campagne

SOMMAIRE

4

Le conseil municipal, les commissions et les délégations

7

Budget de la commune pour 2026

12

Nuisances sonores, déchets verts, moustiques tigre

Flashez ce QR code avec votre smartphone et retrouvez toutes les actualités et services en ligne du site Internet de Pradines.

Suivez-nous sur Facebook et abonnez-vous à la page Pradines (lien présent sur le site internet pradines.fr)

Trimestriel édité par la Ville de Pradines, Allée François Mitterrand - 46090 Pradines | 05 65 53 26 00 | www.pradines.fr | mairie@pradines.fr

Directeur de la publication : Denis Marre

Comité de rédaction : Roland Arcache, Françoise Vandermesse, Elodie Payan, Marilyne Mouchard, Willy Gorguet, Anthony Salvan, Dominique Rouch, Corinne Saint-Faust, Amaury Duché-Bancel.

Crédits photographiques et visuels : Ville de Pradines.

Imprimerie : Boissor Imprimerie - Luzech
Imprimerie labellisée Imprim'Vert (engagement afin de réduire l'impact de son activité)
Magazine imprimé sur du papier certifié PEFC, issu de forêts gérées durablement

Le mot du maire

Denis Marre,
Maire de Pradines

Conseiller départemental

Président de Lot Habitat

CHÈRES PRADINOISES
CHERS PRADINOIS

Mesdames et Messieurs, chers Pradinois,

Alors que s'ouvre la mandature 2026-2032, je souhaite tout d'abord exprimer ma profonde gratitude à cette majorité de Pradinois qui nous ont renouvelé leur confiance pour la troisième fois depuis notre première élection en 2014. C'est donc la cinquième fois consécutive que les Pradinois m'accordent leur confiance, à travers trois élections communales et deux élections au conseil départemental. J'en suis très honoré.

Je suis véritablement heureux de voir reconduite une authentique liste citoyenne, représentative de la diversité de la population pradinoise, tant en termes de sensibilités politiques que d'équilibre entre les emplois publics et privés, ainsi qu'entre les générations.

Dans un contexte où, ici comme ailleurs, certains ont parfois fait le choix de vouloir systématiquement écarter les équipes sortantes, les Pradinois ont au contraire privilégié la stabilité, l'expérience et le travail accompli au service de la commune. Ce choix conforte notre volonté de poursuivre une action municipale fondée sur le sérieux, la proximité et les résultats concrets.

Après deux mandats consacrés à la réalisation des équipements structurants indispensables au développement de notre commune, ce nouveau mandat sera davantage orienté vers l'amélioration du cadre de vie dans les hameaux et les quartiers.

C'est dans ce contexte que nous venons de préempter le terrain où se situent notamment l'ancienne poste, le centre social et le Longchamp. Le projet d'aménagement sera réalisé au cours du présent mandat après une large consultation de la population. D'ores et déjà, l'équipe municipale majoritaire travaille à l'installation d'un marché dominical sur ce site afin de renforcer l'attractivité du cœur de vie communal, soutenir les producteurs et commerçants locaux et créer un nouveau lieu de rencontre et de convivialité pour les Pradinois.

Comme vous avez pu le constater, notre commune, compte tenu de la baisse des effectifs observée partout en France, était sous la menace d'une fermeture de classe.

Je remercie chaleureusement la Directrice des Services de l'Éducation nationale d'avoir pris la décision de maintenir cette classe à Pradines, en prenant en compte les investissements importants réalisés par la municipalité depuis 2014 ainsi que les spécificités de notre commune.

Sur ce dossier essentiel, nous avons fait le choix de ne pas politiser nos revendications mais de nous appuyer sur des éléments factuels et concrets : la création de l'ALAÉ, rénovation énergétique complète des écoles Jean-Moulin puis Daniel-Roques, mise en place de l'école numérique, réponses à de nombreux appels à projets, mais aussi perspectives d'effectifs à venir liées aux nouvelles constructions. Dans ce cadre, un important travail de recensement des futures inscriptions scolaires a été mené par les élus de la majorité.

Cette stratégie, fondée sur le dialogue, les faits et la crédibilité de notre action, a parfois pu décevoir celles et ceux qui souhaitaient transformer ce débat en affrontement politique. Pourtant, une fois encore, cette méthode a porté ses fruits et nous permet aujourd'hui de préserver nos classes. Nous remercions les parents qui nous ont appuyés dans notre démarche.

Cette actualité confirme que la gestion rigoureuse et responsable que nous conduisons depuis maintenant douze ans demeurera notre ligne de conduite. Nous continuerons à agir avec sérieux, sans céder à la tentation de politiser systématiquement les débats locaux, mais avec une seule priorité : défendre les intérêts de Pradines et des Pradinois.

Pour conclure, dans un contexte international turbulent, je vous souhaite à toutes et à tous un bel été 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Denis MARRE
Maire de Pradines
Conseiller Départemental
Président de Lot Habitat

Romain VEZINE
1er adjoint
En charge de la coordination générale de l'action municipale et du lien avec les habitants
Conseiller communautaire

Ghislaine ROSSIGNOL
2e adjointe
En charge des solidarités et de l'action sociale
Conseillère communautaire

Roland ARCACHE
3e adjoint
En charge des finances, de la communication et du numérique

Sandra DAVIDOU
4e adjointe
En charge de l'éducation, de la jeunesse et de la citoyenneté
Conseillère communautaire

Daniel STÉVENARD
5e adjoint
En charge de l'urbanisme et de l'aménagement

Dominique FANTUZZO
6e adjointe
En charge de la vie associative, de la vie économique et de l'animation locale

Claude MENDEZ
7e adjoint
En charge des travaux, de l'environnement et de la transition énergétique

Marilyne MOUCHARD
Conseillère déléguée
aux festivités, au protocole et au devoir de mémoire

Agnès PAGÉS
Conseillère déléguée
au logement et à la cohésion sociale

Élodie PAYAN
Conseillère déléguée
à la culture et au patrimoine

Mamadou DIALLO
Conseiller municipal

Sandy FOURES
Conseillère municipale

Jérôme GALLEYRAND
Conseiller municipal

Willy GORGUET
Conseiller municipal

Serigne GUEYE
Conseiller municipal

Martine HILT
Conseillère municipale

Katia LAGARRIGUE
Conseillère municipale

Dominique ROUCH
Conseiller municipal

Anthony SALVAN
Conseiller municipal

Françoise VANDERMESSE
Conseillère municipale

Christian BROUQUI
Conseiller municipal de l'opposition

Xavier DECAP
Conseiller municipal de l'opposition

Amaury DUCHÉ-BANCEL
Conseiller municipal de l'opposition
Conseiller communautaire

Emmanuelle GARRALON
Conseillère municipale de l'opposition

Corinne SAINT-FAUST
Conseillère municipale de l'opposition

Christelle VEDOVATO
Conseillère municipale de l'opposition

Les commissions municipales

Au début du mandat, la mise en place des commissions municipales est une étape structurante. Elles ne sont pas de simples espaces de discussion. Elles permettent de préparer les décisions du conseil municipal, d'approfondir les dossiers techniques et d'associer les élus au suivi des politiques locales. Leur cadre est fixé par le Code général des collectivités territoriales (CGCT - art. L.2121-22 et suivants). Bien organisées, elles sécurisent juridiquement les décisions et fluidifient le travail municipal.
Le CGCT prévoit que la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle des groupes au sein du conseil municipal. Cela signifie que l'opposition doit pouvoir y être représentée.
Le maire est président de droit des commissions municipales. Il peut toutefois désigner un adjoint pour le remplacer et assurer le rôle de vice-président. Par ailleurs, seuls les élus peuvent siéger dans ces groupes, les personnes extérieures en sont exclues.
Les commissions municipales n'ont pas de pouvoir décisionnel. Elles préparent les délibérations qui seront soumises au vote du conseil. Leur rôle est d'analyser les dossiers techniques, d'auditionner si nécessaire des services ou des partenaires, et de formuler des propositions.
Les commissions sont un espace privilégié pour examiner les projets de budget, les dossiers d'urbanisme, les conventions ou les règlements municipaux.
La commission éclaire mais ne tranche pas.
La commission doit rester un outil au service de la décision, non un lieu de blocage.
Les commissions municipales constituent un levier précieux. Elles renforcent la qualité des décisions, associent les conseillers au travail de fond et sécurisent l'action de la commune.

Il existe trois types distincts de commissions municipales :

1> **Les commissions dites obligatoires**, prévues par la loi, et que les conseils municipaux sont tenus de créer.

• La commission de contrôle de la régularité de la liste électorale
C'est le maire qui décide des inscriptions et des radiations sur le territoire de sa commune. En corollaire de ce pouvoir reconnu aux maires, le législateur a prévu la création dans chaque commune d'une commission de contrôle qui se réunit au moins une fois par an et en tout état de cause entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin.
TITULAIRES : Marilyne MOUCHARD, Agnès PAGÈS, Anthony SALVAN, Christian BROUQUI, Christelle VEDOVATO
SUPPLÉANTS : Martine HILT, Dominique ROUCH, Sandy FOURES, Corinne SAINT-FAUST, Amaury DUCHÉ-BANCEL

• La commission communale des impôts directs (CCID)
La CCID est en charge de garantir la bonne évaluation des bases fiscales de la collectivité sur les locaux d'habitation. La CCID est garante de l'équité fiscale entre les contribuables de la collectivité.

• La commission d'appel d'offres
Les commissions d'appel d'offres sont obligatoires pour les marchés d'un montant supérieur aux seuils européens.
TITULAIRES : Roland ARCACHE, Katia LAGARRIGUE, Anthony SALVAN, Romain VEZINE, Amaury DUCHÉ-BANCEL
SUPPLÉANTS : Willy GORGUET, Claude MENDEZ, Ghislaine ROSSIGNOL, Daniel STEVENARD, Emmanuelle GARRALON

2> **Les commissions permanentes spécialisées**, prévues par l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, qui sont une possibilité donnée aux conseils municipaux, et qui sont les plus connues dans la mesure où elles recouvrent les différentes thématiques communales (finances, travaux, urbanisme, culture, associations, communication…).

3> **Les comités consultatifs**, prévus par l'article L. 2143-2 du CGCT qui permettent d'ouvrir les commissions à des membres extérieurs au conseil municipal, mais choisis pour leur expertise dans le domaine concerné.

Les délégations municipales

DÉLÉGATION AU LOGEMENT ET À LA COHÉSION SOCIALE
Cette délégation a pour mission :
• de participer au développement et suivi du logement social en lien avec les bailleurs,
• de lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique,
• d'agir en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des publics fragiles,
• d'assurer des relations privilégiées avec les services sociaux, les bailleurs sociaux, les associations et les services de l'État.
Agnès PAGÉS

DÉLÉGATION AUX FESTIVITÉS, AU PROTOCOLE ET AU DEVOIR DE MÉMOIRE
Cette délégation a pour mission :
• de prévoir, d'organiser et de gérer les différentes manifestations organisées par la mairie,
• d'établir et mettre en place les différents protocoles inhérents aux cérémonies officielles et commémorations,
• de transmettre aux jeunes générations le souvenir et la mémoire du passé, grâce entre autres aux associations d'anciens combattants.
Marilyne MOUCHARD

Les commissions permanentes spécialisées

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Transversale aux autres commissions municipales, elle a pour mission de traiter des espaces publics, des espaces verts, de la propreté, de l'environnement et d'œuvrer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de Pradines, de l'embellissement de la commune, d'aborder les problématiques propres aux quartiers, en lien avec les habitants et les élus concernés et de développer une commune agréable, durable et attentive aux attentes du quotidien.

Romain VEZINE, Agnès PAGÉS, Rachidou DIALLO, Jérôme GALLEYRAND, Sandy FOURES, Dominique FANTUZZO, Marilyne MOUCHARD, Xavier DECAP, Emmanuelle GARRALON

COMMISSION DES FINANCES

Elle a pour rôle principal, en lien avec la direction de la collectivité, l'étude, la préparation et la discussion sur :

• le Débat d'Orientation Budgétaire qui comprend l'élaboration annuelle de la politique budgétaire de la commune, la recherche des différentes sources de financement pour un équilibre permanent, la préparation du budget communal en lien avec chaque commission et les différents services rattachés, la programmation des investissements,

• le suivi et la diffusion de l'ensemble des informations d'ordre financier : l'analyse des projets en fonction des cahiers des charges s'y rattachant, l'analyse des aides financières possibles, la transparence financière par l'information des élus sur la situation financière de la commune et la compréhension des choix budgétaires.

Roland ARCACHE, Daniel STÉVENARD, Anthony SALVAN, Serigne GUEYE, Claude MENDEZ, Katia LAGARRIGUE, Romain VEZINE, Christelle VEDOVATO, Amaury DUCHÉ-BANCEL

COMMISSION ÉDUCATION ET JEUNESSE

La commune veille au bon fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques afin de garantir à chaque enfant les meilleures conditions d'apprentissage et l'égalité des chances. La commission éducation jeunesse a pour mission d'accompagner la vie scolaire et périscolaire à travers le suivi des moyens humains, l'entretien, l'équipement des locaux, l'organisation des services de restauration scolaire et de garderie, de contribuer chaque jour à offrir aux enfants et aux familles un cadre éducatif de qualité, adapté aux besoins de chacun.

Sandra ALAZARD, Élodie PAYAN, Martine HILT, Katia LAGARRIGUE, Dominique ROUCH, Marilyne MOUCHARD, Dominique FANTUZZO, Xavier DECAP, Christian BROUQUI

COMMISSION TRAVAUX ET URBANISME

Elle assure la gestion des travaux et des bâtiments communaux, la création et l'entretien de la voirie, des voies cyclables et des réseaux secs et humides, la gestion de l'environnement, la gestion de la transition énergétique, la création et l'entretien des espaces verts et le suivi de la propreté, l'aménagement du développement urbain de la commune, afin de développer son attractivité et son bien-vivre au quotidien et la mise en application du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de la modernisation des aménagements urbains.

Daniel STÉVENARD, Claude MENDEZ, Anthony SALVAN, Serigne GUEYE, Willy GORGUET, Roland ARCACHE, Élodie PAYAN, Christian BROUQUI, Amaury DUCHÉ-BANCEL

COMMISSION CULTURE

Ses missions sont d'évoquer la culture au sens large, de valoriser le patrimoine de notre commune. Ouverte aux associations et aux différents acteurs locaux qui jouent un rôle essentiel, elle accompagne les projets culturels, elle participe à la programmation culturelle, elle contribue à la promotion des actions menées tout au long de l'année. Son objectif est de dynamiser la vie locale, de proposer une offre culturelle riche, diverse et variée, de rendre la culture accessible à tous.

Élodie PAYAN, Dominique FANTUZZO, Jérôme GALLEYRAND, Sandra DAVIDOU, Françoise VANDERMESSE, Romain VEZINE, Martine HILT, Corinne SAINT-FAUST, Christelle VEDOVATO

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

La solidarité n'est pas qu'un mot, c'est une action quotidienne. Au centre de ce dispositif se trouve la Commission Sociale du Conseil Municipal, une instance clé qui œuvre dans l'ombre pour accompagner chaque habitant, des premiers pas jusqu'au grand âge. Elle se veut être un laboratoire d'idées de la commune en matière de solidarité. Son rôle n'est pas de gérer les dossiers individuels au jour le jour, mais de réfléchir à l'orientation de la politique sociale globale. Elle analyse les besoins de la population et propose des stratégies pour que Pradines reste une ville inclusive, humaine et dynamique. Elle a pour mission d'anticiper les besoins de la population en identifiant les nouvelles problématiques sociales, d'évaluer l'efficacité des dispositifs existants afin qu'ils répondent au mieux aux attentes des habitants, et de proposer des solutions innovantes ou de renforcer les accompagnements déjà en place pour garantir à chacun un accès équitable aux services et à la solidarité.

Ghislaine ROSSIGNOL, Mamadou DIALLO, Agnès PAGÉS, Sandy FOURES, Françoise VANDERMESSE, Roland ARCACHE, Martine HILT, Emmanuelle GARRALON, Christelle VEDOVATO

COMMISSION COMMUNICATION

Elle est chargée de préparer et suivre les actions de communication de la municipalité. Elle assiste le maire et le conseil municipal dans l'information des habitants et la valorisation des actions communales. Elle a pour objectif de « faire rayonner les valeurs de la commune » et pour mission d'élaborer la stratégie de communication de la commune, d'avoir un rôle de passerelle avec les autres commissions et domaines, de préparer le bulletin municipal, de gérer le site internet et les réseaux sociaux, d'informer les habitants sur les projets, travaux, événements et décisions du conseil municipal, d'organiser la communication autour des cérémonies, manifestations et événements locaux, d'améliorer les relations entre la mairie, les associations et les administrés, de travailler sur l'image et l'attractivité de la commune, de maintenir le lien entre les membres de la commune et de proposer des outils de participation citoyenne et de concertation.

Roland ARCACHE, Françoise VANDERMESSE, Élodie PAYAN, Marilyne MOUCHARD, Willy GORGUET, Anthony SALVAN, Dominique ROUCH, Corinne SAINT-FAUST, Amaury DUCHÉ-BANCEL

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, ÉCONOMIQUE ET VIE LOCALE

S'occupant des associations, des entreprises et de la proximité avec les habitants, la commission a pour rôle : d'assurer le lien entre la municipalité les associations, les entreprises, les commerçants et les habitants de la commune, afin de renforcer les échanges et de tisser un lien de proximité avec la mairie, d'accompagner les associations dans leurs projets et leurs échanges avec la collectivité, de soutenir le dynamisme économique local et favoriser les initiatives des entreprises, de veiller à maintenir une relation de proximité avec les habitants à travers l'écoute, le dialogue et la participation à la vie locale.

Dominique FANTUZZO, Daniel STEVENARD, Jérôme GALLEYRAND, Ghislaine ROSSIGNOL, Roland ARCACHE, Anthony SALVAN, Romain VEZINE, Corinne SAINT-FAUST, Christian BROUQUI

BUDGET 2026

Maintien du cap pour le « bien vivre » des Pradinois

Malgré 27 % de moins de produits de fonctionnement que les communes de sa strate*, mais grâce à 21 % de moins de charges de fonctionnement, la commune de Pradines maintient son cap : équiper la commune pour le « bien vivre » des Pradinois.

Fin 2025, la RD8 a été sécurisée pour les automobilistes, les piétons et les cyclistes, les réseaux modernisés et enterrés, l'école Daniel Roques rénovée énergétiquement comme l'école Jean-Moulin, un terrain multisports, plus communément appelé city stade, installé en bas de la coulée verte pour le plaisir des petits et des grands, et ceci dans une année toujours sous contrainte avec des prix qui ne baissent pas même si l'inflation ralentit.

C'est dans une situation à faible visibilité avec un horizon incertain, malgré 27 % de moins de produits de fonctionnement que les communes de sa strate, et grâce à 21 % de moins de charges de fonctionnement, que Pradines poursuit sa politique de développement.

* les données de la strate concernent l'année 2024

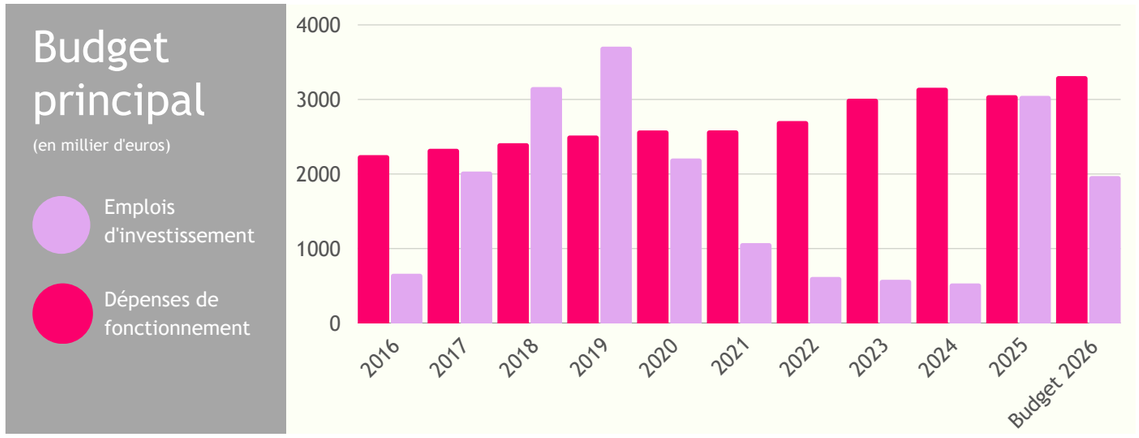

Avec un budget principal de 5,3 millions d'euros en 2026, dont près de 2 millions consacrés aux investissements, la commune de Pradines poursuit son développement dans une gestion maîtrisée, alliant rigueur des dépenses de fonctionnement et politique d'investissement raisonnée au service des habitants.

Une gestion maîtrisée au service du développement

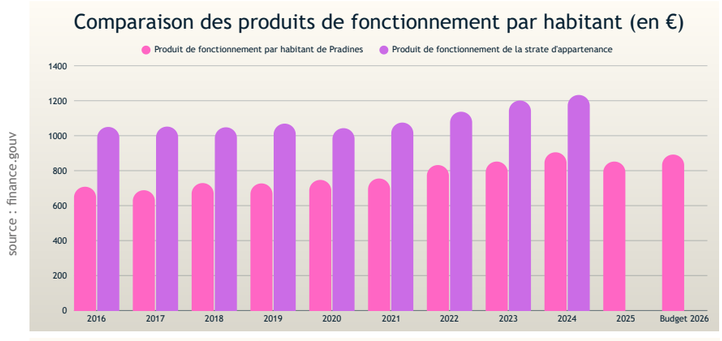

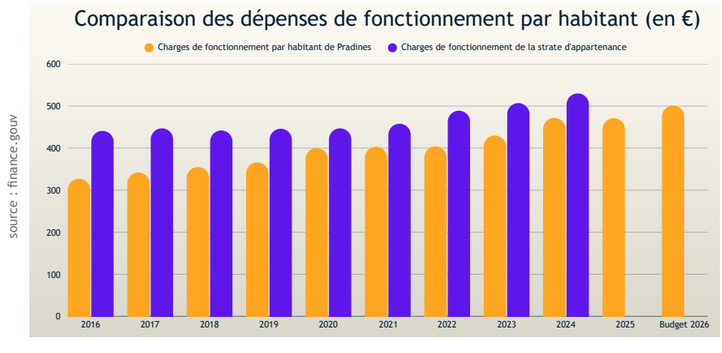

Avec des ressources par habitant inférieures de 27 % à celles des communes de même strate (3 500 à 5 000 habitants), en raison des spécificités propres à Pradines, la commune se distingue également par une gestion rigoureuse, illustrée par des dépenses de fonctionnement par habitant inférieures de 21 %.

Une capacité d'autofinancement maîtrisée

Une capacité d'autofinancement permettant l'accompagnement de l'investissement et le remboursement des emprunts

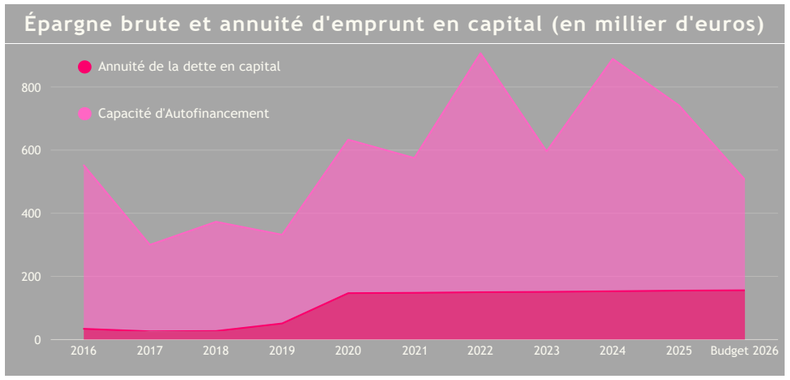

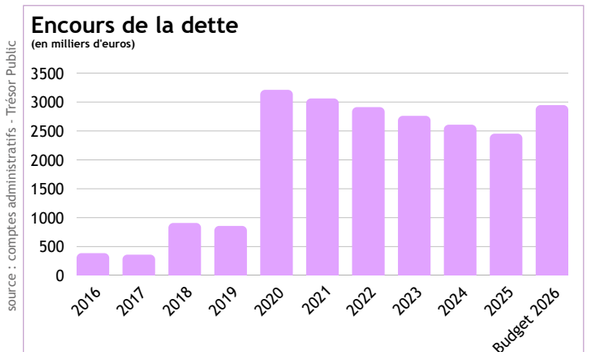

Un endettement moyen long terme nécessaire au financement des investissements structurants de la commune, sécurisation de la RD8, rénovation énergétique de l'école Daniel-Roques, terrain multisports …

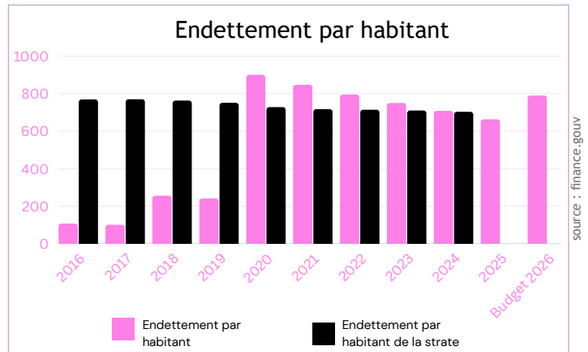

L'endettement par habitant de la commune reste maîtrisé dans une norme acceptable en fonction des ressources de la commune.

Évolution des effectifs de la collectivité

L'effectif au service de la municipalité progresse conformément aux besoins avec un recours à l'emploi de remplacement (CDD) maîtrisé tout en étant inférieur comparativement aux communes de même taille.

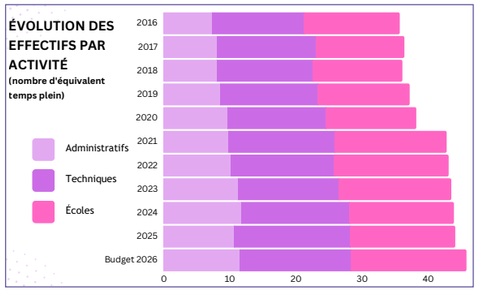

Même si l'écart se réduit, comparativement aux communes de sa strate d'appartenance, Pradines a 11 % de moins de frais de personnel.

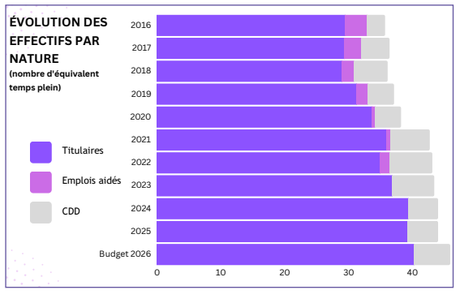

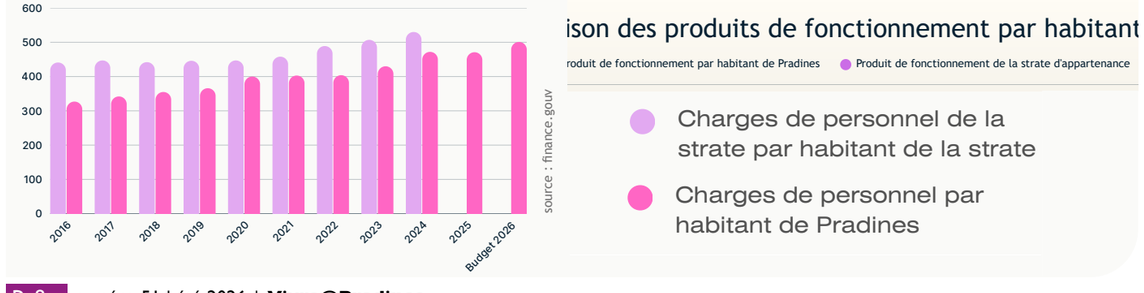

Dépenses et recettes de la commune

Quelles dépenses réalise la commune avec 100 € ?

Pradines poursuit sa politique d'investissements structurants et d'intérêt général sans négliger les autres aspects de sa politique sociale, de développement et de modernisation au service de la population.

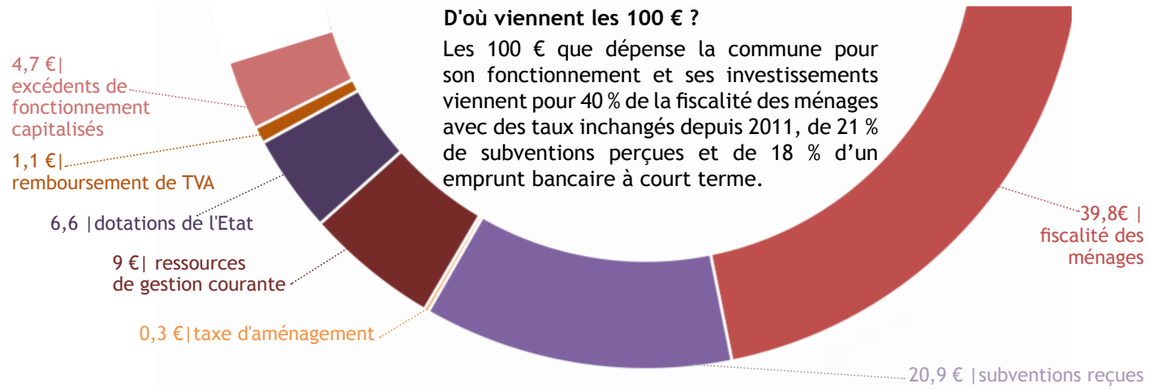

D'où viennent les 100 € ?

Les 100 € que dépense la commune pour son fonctionnement et ses investissements viennent pour 40 % de la fiscalité des ménages avec des taux inchangés depuis 2011, de 21 % de subventions perçues et de 18 % d'un emprunt bancaire à court terme.

2025, année d'investissement, près de 50 % des dépenses soit 2 900 000 € TTC ont été consacrés à l'investissement : rénovation énergétique de l'école Daniel-Roques, la reprise et la fin de la sécurisation du boulevard urbain, la RD8 du rond-point de la mairie à celui de l'avenue Charles Pillat, l'aménagement d'un terrain multisport, des aménagements de voirie…. 1 551 000 € TTC sont programmés pour 2026.

Le remboursement de l'annuité d'emprunt, capital et intérêt, s'est élevé à 209 000 € (56 € par habitant contre 94 € pour la moyenne de la strate* des communes de même importance).

Les dépenses nettes de personnel se sont élevées à 1 743 000 € (471 € par habitant contre 530 € pour la strate* des communes de même importance).

Le fonctionnement général des services de la mairie a coûté 666 000 €, en légère baisse du fait d'une gestion plus serrée et très prudentielle pour ne pas obérer l'avenir.

Les associations ont perçu 36 000 € de subventions.

Le financement social de la commune, par le biais du CCAS, a bénéficié d'une subvention de 252 000 €.

Le maintien de la sécurité avec la présence du SDIS a été transféré à la communauté d'agglomération du Grand Cahors et même si elle n'apparait plus dans le graphique, elle coûte à Pradines 147 000 €.

Diverses dépenses de fonctionnement ont été acquittées pour un total de 119 000 € parmi lesquelles nous pouvons distinguer la cotisation de 11 880 € au SIFA du Grand Cahors (Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale), des créances impayées pour un montant de près de 10 000 €, etc.

Avec une stabilité des taux de fiscalité locale qui repose essentiellement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties qui intègre la part départementale du fait de la suppression de la taxe d'habitation, près de 2 280 000 € sont attendus pour 2026.

	2014	…	2019	…	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Budget 2026
Taxe d'habitation	10,69 %	…	10,69 %	…	10,69 %	10,69 %	10,69 %	10,69 %	10,69 %	10,69 %	10,69 %
Taxe foncière	21,64 %	…	21,64 %	…	21,64 %	21,64 %	21,64 %	45,10 %	45,10 %	45,10 %	45,10 %

Ces recettes fiscales affichent une croissance qui n'est pas due uniquement à la hausse de l'indice des assiettes d'imposition décidée par l'état mais aussi par l'augmentation du « physique » - les nouveaux venus sur le territoire de la commune. À noter toutefois que la suppression de la taxe d'habitation concerne aujourd'hui 100 % des Pradinois. Les résidences secondaires et les locaux vacants sont toujours assujettis à la taxe d'habitation au taux inchangé de 10,69 %.

La Dotation Globale de Fonctionnement, en légère baisse, s'élèvera à 267 699 € en 2026 contre 283 337 € en 2025. Pour mémoire les dotations de l'État s'élevaient à environ 600 000 € en 2012.
Toutefois Pradines encaissera près de 16 000 € de plus en 2026 de Dotation de solidarité rurale (104 341 € contre 88 458 € en 2025).

Ressources de gestion courante : 512 000 € de rentrées fiscales diverses, de revenus et produits des domaines, de redevance et droits des services périscolaires et d'enseignement,…

Produits de taxes diverses : 64 000 € de remboursements partiels de TVA sur les investissements, 16 000 € de taxe d'aménagement.

Subventions : 1 192 000 € ont été perçus en 2025, et 613 000 € sont attendus en 2026.

Emprunts : la commune a recouru en 2025 à un emprunt court terme de 1 000 000 € dans l'attente de la récupération d'une part de la TVA et du versement des subventions. Elle sollicitera en 2026 un emprunt moyen long terme de 650 000 € pour le financement de la rénovation énergétique de l'école Daniel-Roques et le financement d'une acquisition immobilière.

Les investissements

Un programme d'investissements 2026 de 1,6 M d'euros TTC

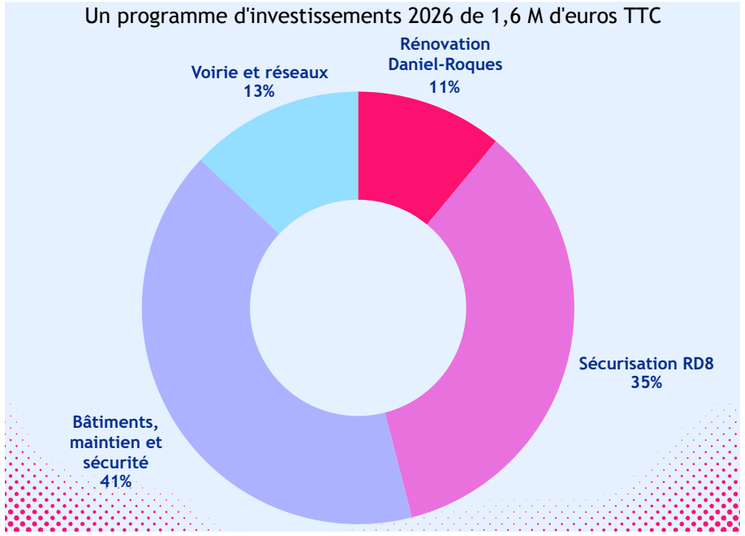

La réalisation des gros investissements structurants de la commune a été finalisée en 2025. Reste à régler le solde des factures de la rénovation énergétique de l'école Daniel-Roques, la fin de la sécurisation du boulevard urbain (la RD8).

La commune poursuit ses investissements de maintien et de modernisation par l'acquisition de biens, le remplacement de mobilier et de matériel, dont informatique pour les écoles, l'amélioration pour l'accueil de loisirs associés à l'école, le renouvellement de matériels pour l'entretien des espaces verts, l'aménagement de parkings, les travaux de voirie dont la fin de l'aménagement du projet Ticou, des travaux de réseaux pour l'eau et l'assainissement, etc.

Les investissements 2026 seront financés par 40 % d'autofinancement et d'excédents reportés, de 28 % de subventions et 30 % d'emprunt moyen long terme.

Financement 2026 des investissements

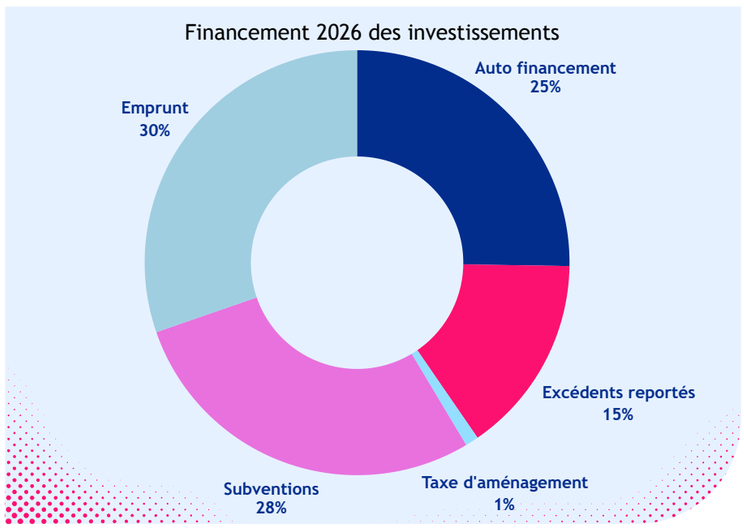

DEMAIN PRADINES

Demain Pradines, et la suite se construit

Pradines entre dans une nouvelle étape de sa vie municipale. Les élections sont passées et nous souhaitons ici remercier une nouvelle fois toutes celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance. Près d'un Pradinois sur deux a soutenu notre projet. C'est une responsabilité que nous prenons avec sérieux et respect.

Nous sommes six élus au conseil municipal et représentons une part importante des habitants de notre commune. Notre rôle est d'étudier les dossiers, de participer aux décisions et de porter une attention constante aux réalités du terrain.

Nous siégeons également au conseil communautaire et dans plusieurs commissions de l'agglomération, où se prennent des décisions qui concernent directement le quotidien et l'avenir de Pradines.

Depuis notre installation, le travail a commencé.

Aux côtés des parents d'élèves mobilisés contre la fermeture d'une classe, nous avons accompagné une démarche portée par les familles elles-mêmes. C'est le rôle que nous voulons tenir : être présents lorsque des habitants s'engagent pour leur commune et contribuer à faire entendre leur voix.

Cette mobilisation a également montré que les débats peuvent parfois être exigeants. C'est le propre d'une démocratie locale vivante. Mais le temps de la campagne est terminé. Les enjeux auxquels notre commune est confrontée méritent mieux que des postures : ils demandent du travail, du dialogue et de la constance.

Dans les mois à venir, nous suivrons avec attention plusieurs sujets importants pour les familles et pour l'avenir de la commune : l'accueil de loisirs des enfants, la sécurisation des abords des écoles, les questions de circulation et de mobilité, ainsi que les grands choix qui détermineront durablement le développement de Pradines.

Au-delà du conseil municipal, une dynamique continue de se développer. De nouveaux habitants rejoignent régulièrement les échanges et les réflexions engagés depuis plusieurs années. Des compétences, des expériences et des sensibilités différentes viennent enrichir un collectif qui poursuit son chemin. Parce que nous croyons que l'avenir d'une commune se construit avec ses habitants, de nouvelles initiatives verront bientôt le jour.

Les années qui viennent seront importantes pour Pradines. Nous continuerons à y prendre toute notre part.

Demain Pradines — Groupe d'opposition municipale. *Retrouvez-nous sur Facebook et Instagram : @pradines_tc*

CARNET ÉTAT-CIVIL

DÉCÈS

Sincères condoléances

Jean Fabié, le 20 décembre 2025

Yvon Prévost, le 2 janvier 2026

Francis Laurent, le 4 janvier 2026

Reine Balmary veuve Bérail, le 5 janvier 2026

Raymonde Calatraba épouse Ramos, le 7 janvier 2026

Andrée Sabrie veuve Seval, le 13 mars 2026

Nikolaz Guyovic, le 10 avril 2026

Edouard Bartolo, le 18 mai 2026

Charles Beaufils, le 21 mai 2026

Liliane Barbesange veuve Delsahut, le 22 mai 2026

NAISSANCES

Félicitations aux heureux parents

Almamy Gory, le 22 juin 2025

Théo Murat, le 15 septembre 2025

Malo Titillon, le 12 décembre 2025

Alexandre Allain Delpeyroux, le 6 mars 2026

Zoé Carrier, le 14 mars 2026

Léonie Montagne, le 28 mars 2026

MARIAGE

Tous nos vœux de bonheur

Nolween Sol & Saladhine Jaballah, le 17 janvier 2026

Une autorisation de la famille est indispensable pour cette publication.

CADRE DE VIE : LES BONS RÉFLEXES

Nuisances sonores, des jours et heures à respecter

Les activités bruyantes telles que les travaux de bricolage et de jardinage, effectuées de manière occasionnelle par des particuliers et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Dans le cadre professionnel, les travaux ainsi que les chantiers de travaux publics ou privés, les travaux concernant les bâtiments et leurs équipements bruyants, qu'ils soient soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation, qu'ils s'effectuent à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, quelle que soit la nature des outils utilisés (industriels, artisanaux, etc.) **SONT INTERDITS** :

> ***avant 7h et après 20h du lundi au samedi, avec une pause méridienne de 45 minutes.***
> ***toute la journée les dimanches et jours fériés.***

Exception faite en cas d'intervention urgente nécessaire au maintien de la sécurité des personnes ou des biens.

Déchets verts : ne les brûlez pas, valorisez-les !

Pourquoi ?

Comment ?

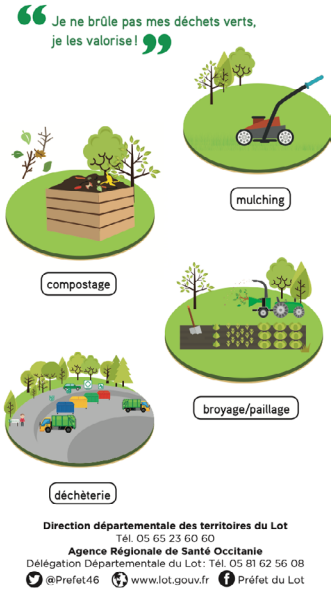

Avec l'arrivée des beaux jours, les travaux de jardinage génèrent de nombreux déchets verts : tontes de pelouse, feuilles mortes, tailles de haies ou d'arbustes. Pourtant, leur brûlage à l'air libre est interdit, sauf situations particulières prévues par la réglementation.

Cette interdiction vise à prévenir les risques d'incendie, à préserver la qualité de l'air et à limiter les nuisances pour le voisinage. En effet, la combustion des végétaux émet des particules polluantes nocives pour la santé.

Des solutions simples et écologiques existent pour valoriser ces déchets : compostage, paillage, broyage ou mulching. Ils peuvent également être déposés en déchèterie afin d'être traités dans des filières adaptées.

Adopter ces bonnes pratiques, c'est contribuer à la protection de l'environnement, à l'amélioration de notre cadre de vie et au bien-être de tous.

Ensemble, faisons des déchets verts une ressource plutôt qu'un déchet.

Moustique tigre : adoptons les bons réflexes

Le moustique tigre est désormais présent dans de nombreuses communes. Reconnaissable à ses rayures noires et blanches, il se développe principalement dans les petites réserves d'eau stagnante situées autour des habitations : coupelles, gouttières, récupérateurs d'eau ou objets laissés à l'extérieur.

Pour limiter sa prolifération, quelques gestes simples suffisent : supprimer les eaux stagnantes, entretenir régulièrement son jardin et vérifier les abords de son habitation. En seulement une semaine, une larve peut devenir un moustique adulte.

La lutte contre le moustique tigre est l'affaire de tous.

Quelques minutes chaque semaine permettent de réduire durablement sa présence et de préserver la qualité de vie de chacun.